

Mairie de Mirabel aux Baronnie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le mercredi 14 janvier 2015 à 18 heures 30, le conseil municipal, convoqué le 9 janvier, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence du Maire, M.Cornillac.

Présents : Duprat, Fériaud, Giovanelli, Trolet, Zamora, Montaud, Bérenger, Brusseau, Brémond, Pascal, Donzet, Cornillac, Duval, Corbel, Borel, Ponzo, Reynier, Diasparra. *Absent* : Allais (pouvoir à Montaud)

Compte rendu du conseil municipal du 14 janvier 2015

Le quorum étant atteint, le maire ouvre la séance. Il propose à l'assemblée d'observer une minute de silence par respect aux 17 victimes assassinées par des barbares qui ne respectent pas les fondamentaux de notre République. Le compte rendu du 27 novembre 2014 est adopté à l'unanimité et Mme Zamora est désignée secrétaire de séance

Crédits anticipés en investissement (1/4)

Il s'agit de pouvoir payer les factures d'investissement avant l'adoption du budget primitif à hauteur du quart des crédits 2014. Sont concernés les budgets de la mairie et de l'Assainissement. Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité.

Traversée du village : adoption du dossier et demande d'examen au Conseil général

Le 9 juillet 2010, le Conseil municipal avait choisi l'agence Planisphère pour réaliser un diagnostic de la traversée du village, et avait demandé une subvention au Conseil général pour le seul financement de ce diagnostic. En octobre 2010 et novembre 2010, le diagnostic a été remis par l'agence Planisphère et avait été transmis au Conseil Général, qui n'avait pas donné suite. Il ne s'agit donc pas de délibérer pour le financement de la traversée du village, mais pour valider le diagnostic de l'automne 2010 et demander solennellement au Conseil général d'engager avec la municipalité la réflexion préalable au choix d'un mode d'aménagement de la traversée du village et au montage financier de cet aménagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité décide de valider le diagnostic fait par l'agence Planisphère et de relancer le Conseil général.

Aménagement de la place de la Libération : choix du maître d'œuvre

Quatre devis ont été proposés :

- * Colonna-Césari (Grignan) : 9000.00 € HT forfait (4.5 % de 200 000.00 € HT travaux estimés).
- * AACCW (St-Amand, Nord) : 9700.00 € HT forfait (4.85 % de 200 00.00 € HT travaux estimés). Il s'agit de l'architecte qui a fait la pré-étude.
- * Coutelier (Mirabel) : 16 000.00 € HT forfait (8 % de 200 000.00 € HT travaux estimés)
- * Argence (Carpentras) : 9800.00 € HT (4.9 % de 200 000.00 € HT travaux estimés).

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité décide d'accepter la proposition de Colonna-Césari et de valider son devis.

Engagement à participer à l'ORC (Opération Rurale Collective) de la CCVE (Communauté de Communes du Val D'Eygues) à hauteur de 5%.

Le 26 octobre 2011, la Municipalité s'était engagée à une aide directe aux entreprises à hauteur de 5 % dans le cadre de l'ORC via la CCVE avec un plafond total cumulé de

3000.00 €. L'ORC est entrée en phase active. Il s'agit de confirmer cette décision, sachant que tout dossier d'entreprise sera étudié au cas par cas en concertation avec la Municipalité.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité décide de s'engager à participer à l'ORC de la CCVE à hauteur de 5%.

Pré-diagnostic accessibilité des artisans du village

Comme la commune, les artisans du village doivent faire un diagnostic pour l'accessibilité aux handicapés de leurs commerces. En concertation avec la Chambre consulaire, une participation modique de 30.00 € est à leur charge, une fois les dossiers montés, il nous semble préférable de la verser globalement à la Chambre consulaire, à charge pour elle de les exonérer de toute participation.

Après en avoir délibéré, le Conseil unanime approuve.

Gestion du personnel : temps partiel, prime d'insalubrité et IAT (Indemnité d'Administration et de Technique)

Mme Veyrier, qui a fini son congé de maladie, demande à travailler à 50% (au lieu de 80%) du 15 janvier au 14 avril 2015.

M. Riboulet s'occupe de la station d'épuration, il s'est très investi dans son travail depuis la création de la nouvelle station d'épuration et travaille avec beaucoup de sérieux et de motivation. Il a droit à une prime d'insalubrité de 45,00 € brut mensuel, il est aussi proposé de lui attribuer une prime de sujétions le week-end pour un montant de 100 € brut mensuel.

Le conseil unanime approuve.

Mise à jour des commissions municipales à la demande des personnes concernées.

- * Aménagement village : entrée de Marinette Borel et de Stéphanie Montaud
- * École/cantine : sortie de Stéphanie Montaud
- * Complexe sportif : entrée de Stéphanie Montaud, Bérenger Guy, Elisabeth Trolet et Jean-Louis Pascal.
- * Assainissement : entrée d'Élisabeth Trolet.
- * Culture : entrée de Corinne Diaspara et sortie de Stéphanie Montaud

Après avoir pris connaissance des changements de commissions, et après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité.

Questions diverses

Suite à la réunion du 12 décembre, en mairie, avec le responsable de la distribution du courrier M. Desmarchelier, M. Donzet explique que M. Desmarchelier a demandé à la Mairie (qui est propriétaire des murs de la Poste) s'il était possible d'installer une boîte aux lettres jaune comme celles qui sont installées dans les villes, afin de pouvoir accéder au ramassage du courrier quand la banque postale est fermée.

Le conseil municipal très contrarié par les fermetures inopinées mais néanmoins fréquentes de notre bureau de poste pense que l'installation d'une boîte aux lettres à l'extérieur fragilisera encore plus notre bureau de poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, donne une réponse négative et refuse de mettre une boîte aux lettres jaune à la place de celle existante, ceci afin de permettre à la Banque Postale de conserver ses heures d'ouvertures habituelles.

Sogedo

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le SIVU du Rieu (rue du Général de Gaulle) est entré en fonction et regroupe les communes de Mirabel-Châteauneuf-de Bordette et Piégon.

L'ensemble des abonnés ont reçu une facture de la part de la SOGEDO où il apparaît que la consommation est surestimée. Si tel est le cas la prochaine facture que vous recevrait

courant juillet émanant du SIVU du Rieux et au vue de votre véritable consommation sera réajusté.

Cependant si tel est votre cas, il est souhaitable que vous nous fassiez parvenir la copie de votre dernière facture d'eau au Sivu du Rieu à l'adresse ci-dessus, ainsi qu'une lettre de réclamation à la Sogedo.

La Secrétaire,
Nathalie ZAMORA